

ARDECHE

Gaz de Schiste Michèle Rivasi met en doute la “vigilance” du gouvernement

Dans un communiqué publié hier, Michèle Rivasi (Europe Ecologie) a mis en doute la vigilance du gouvernement avancée par Nathalie Kosciusko-Morizet à propos du problème des gaz de schiste. « En effet, l'Ordonnance n° 2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du code minier (publiée le 27 janvier au journal officiel), ne peut qu'entretenir la fronde légitime qui se dresse contre les projets gaziers (...) Pour Michèle Rivasi, le contenu de cette ordonnance empêche d'apporter un quelconque crédit à la prétendue vigilance du gouvernement: "L'abrogation de nombreuses règles contraignantes du code minier est un pied de nez intolérable" (...) Ce retournement est par ailleurs accompagné d'un allègement des contraintes environnementales, suite à une modification du code minier datant de 2006 (...)



Michèle Rivasi, députée européenne et conseillère municipale à Valence. Archives DL/Stéphane MARC

Face à une telle mascarade, Michèle Rivasi s'insurge: "À défaut d'accepter le moratoire que nous exigeons, le seul moyen pour le gouvernement de retrouver sa dignité dans ce dossier est d'abroger ces permis d'exploration tant que des garanties suffisantes n'auront été apportées par les groupes gaziers, et qu'un débat préliminaire incluant toutes les parties prenantes soit organisé" », affirme la députée européenne.